

**SITUATION TRIMESTRIELLE D' UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
ARRETEE AU 31/03/2009**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ET LES ETATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2009.**

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV» du 17 Avril 2009 pour l'audit des exercices 2009, 2010 et 2011 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2009. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes.

1. Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de l'Univers Obligations SICAV, comprenant le bilan arrêté au 31 mars 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société notamment ceux chargés des affaires financières et comptables et des procédures analytiques et autres appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Nous avons vérifié le respect par la Société des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé qu'antérieurement à la période couverte par la présente mission, les primes et les décotes sur les obligations et valeurs assimilées étaient enregistrées parmi les résultats de la période. Un changement de méthode comptable est intervenu depuis le 1er juillet 2008 et a consisté à enregistrer les dites primes et décotes en déduction des sommes non distribuables.

Consécutivement, la Société a procédé au retraitement rétrospectif des états financiers présentés comparativement à ceux arrêtés au 31 mars 2009 conformément aux prescriptions de la norme comptable n°11. Le dit retraitement a eu pour effet le transfert d'un montant de 98.066 DT de la rubrique «Sommes non distribuables» vers les rubriques «Sommes distribuables des exercices antérieurs» et «Sommes distribuables de l'exercice» respectivement pour 87.109 DT et 10.957 DT.

4. Lors de notre examen limité, nous avons relevé que:

- la participation de la société dans des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières a atteint, au 31 mars 2009, 4,66% de l'actif net à cette même date. Toutefois, il y a lieu de signaler que ce taux a varié au cours du trimestre concerné entre 4,60% et 5,14% dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25/09/2001.
- Les liquidités de la société ont atteint, au 31 mars 2009, 16,54% du total de l'actif à cette même date. Toutefois, il y a lieu de signaler que ce taux a varié au cours du trimestre concerné entre 10,92% et 22,83% dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20%, prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25/09/2001.

5. Sous réserve du non respect des ratios réglementaires au cours du trimestre concerné tel que décrit au paragraphe 4 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de notre examen limité, relevé des éléments qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de l'Univers Obligations SICAV arrêtés au 31 mars 2009, tels qu'annexés aux pages 7 à 19 du présent rapport, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprise en Tunisie.

**Le Commissaire aux Comptes
Ahmed Mansour**

BILAN
arrêté au 31 mars 2009
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/03/2009	31/03/2008	31/12/2008
AC1- Portefeuille-titres	3.1			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 119 813,231	1 954 259,324	1 986 250,559
Obligations et valeurs assimilées		26 754 054,205	25 597 824,116	26 059 290,469
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3			
Placements monétaires		12 155 852,192	6 759 888,535	9 271 982,576
Disponibilités		4 544 666,847	6 373 326,423	4 554 249,521
TOTAL ACTIF		45 574 386,475	40 685 298,398	41 871 773,125
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	65 430,465	59 748,272	59 721,062
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	4 209,238	3 493,090	3 748,474
TOTAL PASSIF		69 639,703	63 241,362	63 469,536
ACTIF NET		45 504 746,772	40 622 057,036	41 808 303,589
CP1- Capital	3.7	43 052 090,025	38 464 996,825*	39 938 151,155
CP2- Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 014 942,721	1 745 929,749*	66 145,901
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	437 714,026	411 130,462*	1 804 006,533
ACTIF NET		45 504 746,772	40 622 057,036	41 808 303,589
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		45 574 386,475	40 685 298,398	41 871 773,125

* : Retraités pour les besoins de la comparaison

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/01/2009 31/03/2009	01/01/2008 31/03/2008	01/01/2008 31/12/2008
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2			
Dividendes		0,000	0,000	64 087,020
Revenu des obligations et valeurs assimilées		330 238,922	334 870,867*	1 368 391,619
PR2- Revenu des placements monétaires	3.4	140 322,888	134 243,867	468 040,529
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		470 561,810	469 114,734	1 900 519,168
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-57 541,653	-55 409,772	-214 973,276
REVENU NET DES PLACEMENTS		413 020,157	413 704,962	1 685 545,892
PR3- Autres produits		0,000	0,000	759,442
CH2- Autres charges	3.6	-11 347,626	-11 778,721	-44 719,673
RESULTAT D'EXPLOITATION		401 672,531	401 926,241	1 641 585,661
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	36 041,495	9 204,221	162 420,872
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		437 714,026	411 130,462	1 804 006,533
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-36 041,495	-9 204,221	-162 420,872
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		50 207,499	7 953,687*	7 724,697
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-30 437,397	-300,800	-30 400,800
Frais de négociation		0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		421 442,633	409 579,128	1 618 909,558

* : Retraités pour les besoins de la comparaison

VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009
(unité : en Dinars Tunisien)

	01/01/2009 31/03/2009	01/01/2008 31/03/2008	01/01/2008 31/12/2008
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation			
Résultat d'exploitation	401 672,531	401 926,241*	1 641 585,661
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	50 207,499	7 953,687*	7 724,697
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-30 437,397	-300,800	-30 400,800
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
AN2- Distributions de dividendes	0,000	0,000	-1 477 869,800
AN3- Transactions sur le capital			
Souscriptions			
- Capital	14 341 574,892	9 297 269,859	36 259 189,436
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	4 740,216	3 154,856	-34 030,741
- Régularisation des sommes distribuables	766 092,570	467 736,262	1 494 948,491
Rachats			
- Capital	-11 249 305,464	-12 857 155,873	-38 329 345,587
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-2 840,876	-2 706,259	25 599,995
- Régularisation des sommes distribuables	-585 260,788	-611 730,017	-1 665 006,843
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 696 443,183	-3 293 852,044	-2 107 605,491
AN4- Actif net			
En début de période	41 808 303,589	43 915 909,080	43 915 909,080
En fin de période	45 504 746,772	40 622 057,036	41 808 303,589
AN5- Nombre d'actions			
En début de période	397 966	418 545	418 545
En fin de période	428 779	383 157	397 966
VALEUR LIQUIDATIVE	106,126	106,019	105,055
AN6- Taux de rendement	4,13%	4,18%	4,23%

* : Retraités pour les besoins de la comparaison

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 mars 2009
(unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 mars 2009** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composant du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du **31/03/2009** ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant le 10 dernières séances de bourse précédant la date du **31/03/2009**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du **31/03/2009** ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant le 10 dernières séances de bourse précédant la date du **31/03/2009**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/03/2009** à **28 873 867,436** dinars contre **28 045 541,028** dinars au **31/12/2008** et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2009	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,00	321 240,00	0,71
FINA O SICAV	2 000	209 363,00	211 262,00	0,46
GO SICAV	934	97 186,43	97 600,20	0,21
SANADETT SICAV	3 283	353 446,17	359 248,84	0,79
SICAV ENTREPRISE	10 744	1 103 683,51	1 130 462,19	2,48
Total	17 261	2 063 679,101	2 119 813,231	4,66

Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2009	% de l'Actif Net
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	1 000	991 300,00	997 440,59	2,19
BTA 6.1% 10/2013 7ANS	2 000	1 963 600,00	2 021 797,63	4,44
BTA 6.75-04/2010 (10 ANS)	2200	2 191 400,00	2 314 606,04	5,09
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	3600	3 730 114,00	3 714 401,95	8,16
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1310	1 355 348,00	1 409 245,76	3,10
BTA	10 110	10 231 762,000	10 457 491,967	22,98

Obligations de sociétés et valeurs assimilées

<i>Obligations et Valeurs Assimilées</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2009	% de l'Actif Net
AIL 2005 TR/B	8 000	320 000,00	330 438,40	0,73
AIL 2007	10 000	800 000,00	812 656,00	1,79
AIL 2008	10 000	1 000 000,00	1 026 072,00	2,25
AIL 2009-1	4 100	410 000,00	412 161,21	0,91
AMEN BANK 2006 TV	5 000	400 000,00	403 316,00	0,89
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	768 000,00	805 190,40	1,77
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,00	1 034 064,00	2,27
ATL 2006/1 TF	5 000	500 000,00	520 656,00	1,14
ATL 2008/1 TF	9 500	950 000,00	991 412,40	2,18
ATT B 2008 A	10 000	1 000 000,00	1 013 664,00	2,23
BIAT 2002	1 000	20 000,00	20 300,00	0,04
BNA SUB 2009	20 000	2 000 000,00	2 000 236,71	4,40
BTEI 2004 TV	4 000	240 000,00	249 360,00	0,55
BTKD 2006	20 000	1 200 000,00	1 217 088,00	2,67
CIL 2002/2	1 000	20 000,00	20 648,00	0,05
CIL 2004/1 TF	5 000	300 000,00	308 424,00	0,68
CIL 2005/1 TF	5 000	400 000,00	410 372,00	0,90
EL WIFAK LEASING 06/1 TF	1 000	60 000,00	62 350,40	0,14
GL 2003/2 TF TRA	2 000	80 000,00	80 526,40	0,18
HL 2008/1 TF	5 000	500 000,00	524 500,00	1,15
MOURADI PALACE 05 TRB	1 700	170 000,00	176 829,92	0,39
SELIMACLUB 2002 TR/B	2 000	80 000,00	83 774,40	0,18
SEPCM 2002	1 000	14 290,00	14 292,40	0,03
SKANES 2003 TRD	1 500	90 000,00	94 219,20	0,21
STM 2007 6.5%	7 000	700 000,00	719 146,40	1,58
TL SUB 2007 TF	5 000	400 000,00	414 976,00	0,91

TL 2004/1	4 000	80 000,00	84 358,40	0,19
TL 2004/2 TMM+1.4%	10 000	200 000,00	200 032,00	0,44
TL 2006/1 TF	10 000	600 000,00	611 712,00	1,34
TL 2007-1 TF	5 000	400 000,00	405 412,00	0,89
TL 2007/2 TF	5 000	400 000,00	403 592,00	0,89
TOUTA 2002 TR/B	1 000	20 000,00	20 621,60	0,05
UNIFACTOR 2005/1 TRA	20 000	800 000,00	824 160,00	1,81
Obligations privées	216 800	15 922 290,00	16 296 562,238	35,81

Les entrées en portefeuille titres durant le premier trimestre 2009 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations de sociétés :		24 100	2 410 000,000
ACHAT OBLIGATION 4100 AIL 2009-1	23/01/2009	4 100	410 000,000
ACHAT OBLIGATION 20000 BNA SUB 2009	31/03/2009	20 000	2 000 000,000
-Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		0	0,000
-Titres OPCVM :		2 000	209 363,000
Achat 1000 Fina O SICAV	15/01/2009	1 000	103 946,000
Achat 1000 Fina O SICAV	12/03/2009	1 000	105 417,000
TOTAL		26 100	2 619 363,000

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
- Obligations de sociétés :		645 501,000	644 285,000	-1 216,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007/2 TF	28/01/2009	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	29/01/2009	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 TL 2003/1 7.4%	30/01/2009	161 216,000	160 000,000	-1 216,000
REMBOURSEMENT 2000 GL 2003/2 TF TRA	20/02/2009	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 ATL 2003/1	15/03/2009	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 SEPCM 2002	31/03/2009	14 285,000	14 285,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2004/2 TMM+1.4%	31/03/2009	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2004/2 TMM+1.4%	31/03/2009	100 000,000	100 000,000	0,000
-Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		1 028 750,000	1 000 000,000	-28 750,000
REMB. BTA 500 BTA 6.5-03/2009 (10 ANS)	10/03/2009	514 250,000	500 000,000	-14 250,000
REMB. BTA 500 BTA 6.5-03/2009 (10 ANS)	10/03/2009	514 500,000	500 000,000	-14 500,000
-Titres OPCVM :		100 516,153	100 044,756	-471,397
Vente 966 GO SICAV	15/01/2009	100 516,153	100 044,756	-471,397
TOTAL		1 774 767,153	1 744 329,756	-30 437,397

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **330 238,922** dinars pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009 et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/01/2009 au 31/03/2009	du 01/01/2008 au 31/03/2008
Dividendes		
- Titres OPCVM	0,000	0,000
Revenus des obligations		
- Intérêts	186 263,538	164 994,820
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		
- Intérêts	143 975,384	169 876,047
TOTAL	330 238,922	334 870,867

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/03/2009** à **16 700 519,039** Dinars et se détaillant comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2009	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	1	2 994 678,492	2 994 944,007	6,58%
CDP BTK 20042009 4	1	2 994 678,492	2 994 944,007	6,58%
Bons du Trésor	3 100	2 940 929,625	2 994 547,308	6,58%
BTC 52S 271009	3 100	2 940 929,625	2 994 547,308	6,58%
Billets de trésorerie	14	5 985 564,918	6 166 360,877	13,55%
LSTR 1500MD 6.1% 120409	1	1 500 000,000	1 571 980,000	3,45%
SH KANTAOUI 200MD 6.3% 020509	1	200 000,000	209 352,000	0,46%
BT ELECTROSTAR 180J 7,4 190809	1	485 728,062	488 899,604	1,07%
STM 200 MD 5.5% 28012010	1	191 658,768	192 979,463	0,42%
SITMA 200MD 7% 190310	1	158 178,088	191 911,366	0,42%
SH KANTAOUI 200MD 6.6% 020510	1	200 000,000	209 797,334	0,46%
MEUBLATEX 500MD 6.25% 250910	1	500 000,000	513 055,555	1,13%
STM 200 MD 5.75% 03022011	1	200 000,000	201 456,666	0,44%
MEUBLATEX 500MD 6.5% 250911	1	500 000,000	513 577,778	1,13%
STM 200 MD 6% 03022012	1	200 000,000	201 520,000	0,44%
MEUBLATEX 450MD 6.75% 25092012	1	450 000,000	462 690,000	1,02%
STM 200 MD 6.25% 03022013	1	200 000,000	201 583,334	0,44%
SIHM 1000MD 7% 22022013	1	1 000 000,000	1 005 911,111	2,21%
STM 200 000 D 6.5% 03022014	1	200 000,000	201 646,666	0,44%
Total des placements monétaires		11 921 173,035	12 155 852,192	26,71%

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/03/2009	% de L'Actif Net
Avoir en Banque	4 535 880,597	9,97%
Intérêts courus sur comptes bancaire	8 786,250	0,02%
Total des disponibilités	4 544 666,847	9,99%

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant le 1^{er} trimestre 2009, s'élève à **140 322,888** dinars et se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2009 au 31/03/2009	du 01/01/2008 au 31/03/2008
Rémunération du compte de dépôt	8 786,250	2 320,737
Revenus des Billets de Trésorerie	88 091,738	81 043,060
Revenus des Certificats de Dépôt	265,515	25 321,641
Revenus des BTC	30 380,375	17 448,429
Placement à terme	12 799,010	8 110,000
TOTAL	140 322,888	134 243,867

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/03/2009 à **69 936,703** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2009	31/03/2008
Opérateurs Créditeurs	65 430,465	59 748,272
Gestionnaire	54 465,273	52 299,210
Dépositaire	4 441,700	901,200
Commissaire aux comptes	6 523,492	6 547,862
Autres Créditeurs Divers	4 209,238	3 493,090
Etat Impôts et Taxes	414,916	365,082
Conseil du Marché Financier	3 794,322	3 128,008
Compte de régularisation		
TOTAL	69 639,703	63 241,362

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2009 au 31/03/2009	du 01/01/2008 au 31/03/2008
Charges de gestion des placements	57 541,653	55 409,772
Commissions de gestions	54 465,273	52 299,210
Commissions de dépôt	873,000	882,700
Honoraire du commissaire aux comptes	2 203,380	2 227,862
Autres Charges	11 347,626	11 778,721
Redevances CMF sur les OPCVM	10 256,944	9 848,878
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 089,726	1 149,542

Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	0,000	780,301
Frais Bancaires	0,656	0,000
Autres Charges	0,300	
TOTAL	68 889,279	67 188,493

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 1^{er} trimestre 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008		
Montant		39 938 151,155
Nominal		39 938 151,155
Nombre de titres		397 966
Nombre d'actionnaires		315
Souscriptions réalisées		
Montant		14 326 315,108
Nominal		14 341 574,892
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours		4 740,216
Nombre de titres émis		142 907
Nombre d'actionnaires nouveaux		26
Rachats effectués		
Montant		-11 232 146,340
Nominal		-11 249 305,464
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours		-2 840,876
Nombre de titres rachetés		-112 094
Nombre d'actionnaires sortants		-22
Capital au 31/03/2009		
Montant		43 052 090,025
Nominal		43 030 420,583
Plus ou moins values réalisées		6 179,437
Plus ou moins values potentiel sur titres		13 590,665
Frais de négociation		0,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours		1 899,340
Modification comptable		0,000
Nombre de titres		428 779
Nombre d'actionnaires		319

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'action.

	401 672,531	401 926,241
Résultats distribuables	36 041,495	9 204,221
Régularisations de l'exercice	437 714,026	411 130,462
Sommes distribuables	401 672,531	401 926,241

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En vertu de la convention de gestion signée le 25/08/2000 telle que modifiée par les avenants du 08 février 2005 et du 26 mars 2007, la **SCIF** perçoit une commission de gestion de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

L'ATB assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3.000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2007 sont de 8.960,000 dinars TTC.

4.4. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.